

[Texte]

phy committees, which are all secondary to the women's councils. Some of the members, obviously, are members of both groups, so it is a very strong network of women right across the province.

• 1700

Mrs. Finestone: So the unpaid volunteer work is key.

Ms Bell: Without a doubt.

Mrs. Finestone: And the need for recognition so that they are not poor in old age becomes fundamental. Okay.

I have just listed the pages on which I have made some notes. By the way, I was fascinated with that CBC court case; I am going to find out more about that. On page 3, could you tell me, where you are talking about the guiding principles... You were talking about sexual orientation. I got that answered; you discussed that with other members of the task force.

On page 4 you talked about the local hiring committees making decisions that women would not be priorities. What would be the role and responsibility that your advisory council would have with respect to underscoring the inequity there to the provincial level and to the federal level and working through your federal members of the House to see that is no longer the practice, that there are some guidelines? I do not know how that works, so I was wondering how you act in this case.

Ms Bell: It is very difficult. What happens in these situations is that there are local hiring committees, and in a rural area sometimes you have people with very traditional ideas. I myself have spoken with some of the people involved with these hiring committees and they say they are not going to hire women; women should not be doing that kind of work. The committee gets money from federally funded projects. They get employment development money to have a project in their community. It might be building a wharf. They are an autonomous group; they are the hiring committee. So the federal government CEIC people say: We cannot tell them who they can hire and who they cannot hire; we can just give them the money. So the individual group then will make a decision whether or not they will hire women.

Depending on where they are, some groups have blatantly said they will not hire women. Then the individual women have been talking among themselves, so they have called us or called somebody else who has called us. We have put them onto the Human Rights Commission and the Human Rights Commission has helped them and assisted them—that is the provincial commission—after a lot of dickering to find out whose jurisdiction, whether it is federal jurisdiction or provincial jurisdiction. By the time they get to a hearing

[Traduction]

gardent des enfants, s'occupent de garderies et de centres de transition, des comités concernant la violence dans les familles, contre la pornographie, tous indirectement reliés aux conseils de la femme. Certains membres appartiennent aux deux groupes, ce qui permet d'avoir un solide réseau de femmes dans toute la province.

Mme Finestone: Ainsi, le travail bénévole est la clé du système.

Mme Bell: Indéniablement.

Mme Finestone: Et la nécessité d'une reconnaissance pour qu'elles ne soient pas pauvres lorsqu'elles seront vieilles devient fondamentale. D'accord.

J'ai fait la liste des pages où j'ai pris certaines notes. À propos, j'ai été fascinée par ce procès de Radio-Canada; je vais me renseigner davantage à ce sujet. À la page 3, pourriez-vous me dire, là où vous parlez des principes directeurs... Vous parlez d'orientation sexuelle. J'ai eu la réponse à cela; vous en avez parlé avec d'autres membres du groupe de travail.

À la page 4, vous abordez la question des comités d'embauche locaux qui décident que les femmes ne seront pas parmi les priorités. Quels seraient le rôle et la responsabilité de votre conseil consultatif en ce qui a trait à la détection des inéquités dans ces cas-là aux niveaux provincial et fédéral et au travail avec les députés fédéraux visant à éliminer ces pratiques et à établir certaines directives? Je ne comprends pas comment cela fonctionne et je me demandais ce que vous faites dans ce cas-là.

Mme Bell: C'est très difficile. Ce qui arrive dans ces cas-là c'est qu'il y a des comités d'embauche locaux, et dans les régions rurales vous avez parfois des gens très conservateurs. J'ai moi-même parlé avec certaines personnes engagées dans ces comités et ces personnes m'ont dit qu'elles n'engageraient pas de femmes; selon elles, les femmes ne devraient pas faire ce genre de travail. Le comité obtient des fonds de projets financés par le gouvernement fédéral. Ils obtiennent des sommes pour le développement de l'emploi pour mettre sur pied un projet dans leur collectivité. Il peut s'agir par exemple de construire un quai. Il s'agit d'un groupe autonome qui constitue le comité d'embauche. Alors les gens des centres de main-d'oeuvre du gouvernement fédéral disent: nous ne pouvons pas leur dicter quelles personnes engager et quelles personnes ils ne peuvent pas engager; nous ne pouvons que leur donner les sommes nécessaires. Ainsi, le groupe peut prendre la décision d'engager ou non des femmes.

Selon les membres qui les constituent, certains groupes ont simplement affirmé qu'ils n'engageraient pas de femmes. Les femmes se sont alors parlées les unes aux autres et nous ont appelés ou ont appelé quelqu'un d'autre qui nous a avertis. Nous avons alerté la Commission des droits de la personne qui les a aidées—la Commission provinciale—après avoir fouillé en profondeur pour trouver de quel niveau de compétence, fédéral ou provincial, la question relevait. Mais lorsqu'on arrive à l'étape des audiences, le projet de 10 ou 12 semaines